



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 51744

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'insuffisance du nombre de chiens guides d'aveugles. L'attribution d'un animal permet de donner une certaine autonomie aux personnes non voyantes et une meilleure insertion dans la vie professionnelle et sociale. Cependant, la mise à disposition d'un chien guide d'aveugle relève actuellement en France de l'initiative privée. D'autre part le prix d'acquisition reste élevé et peu de chiens sont éduqués chaque année. Aussi il lui demande si elle entend prendre des mesures significatives afin de résoudre rapidement ce problème.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51744

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5609